

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 8 avril 2024**

**Délibération n° 2024\_040**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "LA CONSERVERIE MOBILE ET SOLIDAIRE DE MERIGNAC" 2024-2026**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 2 avril 2024.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 42**

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugenie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 7**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Emilie MARCHES à Michelle PAGES, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Pierre SAUVEY à Daniel MARGNES, Kubilay ERTEKIN à Marie-Eve MICHELET, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Antoine JACINTO à Thierry MILLET.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Patricia NEDEL**

Monsieur Alain CHARRIER, Adjoint au Maire Délégué à la Démocratie participative, rappelle à l'Assemblée que la Ville de Mérignac s'inscrit dans une démarche de résilience et de solidarité alimentaire à travers de nombreuses actions telles que le projet de ferme urbaine, l'installation des frigos partagés, l'épicerie sociale et solidaire, etc.

Lauréate du budget participatif 2023, l'association « La Conserverie Mobile et Solidaire de Mérignac » (CoMMer) propose un projet en adéquation avec ces valeurs.

Créée en février 2023, l'association a pour objet d'éviter le gaspillage alimentaire, de favoriser une alimentation saine et durable et de réduire la facture énergétique pour tous les publics et en priorité les plus précaires. Elle vise ainsi à devenir un lieu de formation et de lien social pour les mérignacais, où ils pourront apprendre, en cuisinant ensemble, les techniques de transformation alimentaire et notamment la conservation des fruits et légumes. Ils pourront également rencontrer et travailler avec les paysans locaux.

La conserverie propose des ateliers de conserves avec un laboratoire mobile constitué d'une remorque tractée dans laquelle sera aménagée une cuisine complète permettant de transformer des fruits et légumes en conserve (autoclave pour la cuisson, évier pour le lavage, etc.).

La Ville soutient ce projet dans le cadre du budget participatif 2023 (projet lauréat) à hauteur de 50 000€ et des subventions de fonctionnement dont bénéficie chaque année les associations (7 500€ pour 2024). La Ville accompagne techniquement la conserverie depuis 1 an sur son montage de projet.

Il est proposé de signer une convention de partenariat entre la Ville et l'association ci-annexée. La Ville s'engage ainsi à identifier des lieux ou des événements pour réaliser les ateliers de conserverie sur son territoire, mettre à disposition du matériel ou toute aide logistique nécessaire, diffuser et relayer les actions de la conserverie sur ses supports de communication.

De plus, le partenariat pourra conduire à la réalisation de projets communs sur les thématiques soutenues par la Ville telles que l'agriculture urbaine, l'alimentation durable et accessible ou la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 26 mars 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver les termes de la convention de partenariat telle que proposée ci-jointe ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'Association « La Conserverie Mobile et Solidaire de Mérignac » ainsi que tous les actes relatifs à ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 49 voix pour

Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le 09/04/24  
ID 033-213302813-20240408-3677-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 8 avril 2024

**Patricia NEDEL**  
Secrétaire de séance



**Pour le Maire**  
**Par délégation**  
**Thierry TRIJOULET**  
**Premier Adjoint**

*Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*